

AFRICAN DEVELOPMENT ASSOCIATION

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

31^{ème} session - Palais des Nations, 29 février - 24 mars 2016

Point 6 de l'ordre du jour

Examen Périodique Universel

MAURITANIE

**Déclaration de Nathalie ONANA
Déléguée aux droits de la Femme et de l'Enfant**

Genève, le 16 mars 2016

Monsieur le Président,

African Development Association et ses partenaires saluent les efforts déployés par la Mauritanie pour le renforcement de ses capacités institutionnelles en matière de promotion et de défense des droits de l'homme.

L'adoption par ce pays d'une **stratégie nationale de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes** pour leur meilleure insertion dans la vie sociale, en intégrant la **dimension du genre** dans les politiques publiques est une avancée qui retient notre attention.

Il convient de signaler également, dans le même ordre d'idées, la mise en œuvre des programmes économiques pertinents visant à autonomiser les femmes dans le domaine de l'emploi et de la famille. Des efforts sont également déployés pour faciliter l'accès des femmes aux soins de santé, à l'éducation et à la fonction publique avec limitation de l'âge de la retraite à 60 ans.

Dans le secteur de l'enseignement, la Mauritanie a instauré la scolarité gratuite et obligatoire pour les enfants en âge d'être scolarisés.

Pour finir, Monsieur le Président, nous souhaitons que la Conseil des Droits de l'Homme accompagne la Mauritanie dans ses initiatives courageuses et novatrices pour mettre hors-la-loi les auteurs des pratiques esclavagistes.

Je vous remercie M. le Président